

# FEDERATION ALGERIENNE DE HAND-BALL

LIGUE REGIONALE DE HANDBALL BATNA

Maison de Jeunes Saïdi Rachid -BATNA- TEL/FAX : 033.80.51.8

---

commission de Règlement qualification et de Discipline

**PVN° 12**

**REUNION DU.07/03/2018**

Membres Présents: MM. HAMICH SALAH                      PRESIDENT  
   BOUMEDIENE ALI                      SECRETAIRE  
   BAADACHE HAMID                      MEMBRE

**Ordre du *j*our**

- ETUDE DES AFFAIRES DECIPLINAIRE

## AFFAIRE N° 75

Rencontre USCAB – MMC du 02/03/2018

- Vu le rapport des arbitres.
- Vu le rapport du délégué.
- Attendu que le joueur BOUBAKEUR /A licence n°04/31 de l'MMC, à été signalé pour menaces, insultes ou propos grossiers envers adversaires.

### LA CRQD DECIDE :-

- Le joueur BOUBAKEUR /A licence n°04/31 de l'MMC est suspendu pour (03) matchs fermes à compter du 07.02.2018.
- Une amende de 10 000.00 da est infligée à l'équipe L'MMCHÉMORA. (art62 RSDF).

## AFFAIRE N° 76

Rencontre USCAB – MMC du 02/03/2018

- Vu le rapport des arbitres.
- Vu le rapport du délégué.
- Attendu que le joueur ATMANI /S licence n°04/28 de l'MMC, à été signalé pour attitude et remarques désobligeantes envers adversaires.

### LA CRQD DECIDE :-

- Le joueur ATMANI /S licence n°04/28 de l'MMC est suspendu pour (02) matchs fermes à compter du 07.02.2018.
- Une amende de 5 000.00 da est infligée à l'équipe L'MMCHÉMORA. (art62 RSDF).

## AFFAIRE N° 77

Rencontre USCAB – MMC du 02/03/2018

- Vu le rapport des arbitres.
- Vu le rapport du délégué.
- Attendu que le joueur LAABIDI /T licence n°05/28 de USCAB, à été signalé pour attitude et remarques désobligeantes envers adversaires.

### LA CRQD DECIDE :-

- Le joueur LAABIDI /T licence n°05/28 de USCAB est suspendu pour (02) matchs fermes à compter du 07.02.2018.
- Une amende de 5 000.00 da est infligée à l'équipe USCAB AIN BEIDA (art62 RSDF).

